



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13.06.2018 / No : 21 / 2018

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire municipal	Daniel Felley
Rédacteur du PV	Daniel Felley
Membres présents	Nicolas Dupont Alain Hugo Stéphane Moix Sébastien Rhoner Gérard Birrer Samuel Veuthey

Invités présents Environ 70 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Ordre du jour de la séance :

- 21.01. Lecture du protocole de l'Assemblée Primaire du 13 décembre 2017
- 21.02. Lecture des comptes 2017
- 21.03. Rapport de l'organe de révision
- 21.04. Approbation des comptes communaux 2017
- 21.05. Décharge aux organes responsables
- 21.06. Statuts de l'Association du Cycle d'Orientation Fully-Saxon
- 21.07. Divers

21.01 LECTURE DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

21.02 LECTURE DES COMPTES 2017

Le Président relève les faits marquants suivants :

- d'importantes chutes de neige ont obligé plusieurs familles résidant dans les Mayens à rester confinées chez elles. Il relève le rôle essentiel joué par les mesures de protection prises à l'époque pour sécuriser les torrents;
- la tempête Eléanor du 3 janvier a occasionné passablement de dégâts chez les privés, ainsi que sur le chantier de la STEP;
- l'engagement aux Travaux Publics d'un nouveau collaborateur, M. Sébastien Pinet;
- la réception de M. Théodore Monnet, champion du monde d'accordéon;
- les 25 ans du jumelage qui a permis à une délégation française de venir à Saxon et à nos

- enfants des écoles de se déplacer à Bouliac la semaine prochaine;
- M. et Mme Jean-Michel Thomkins sont les nouveaux exploitants de l'Auberge de la Pleyeux;
 - la rencontre enrichissante avec les Autorités de la Commune de Riddes pour traiter de dossiers communs, notamment l'interconnexion des réseaux d'eau et le développement du tourisme dans la région des Etablons;
 - la population et les sociétés locales qui ont bien joué le jeu dans le cadre du projet "La Suisse Bouge" avec une victoire des "hommes" qui étaient opposés aux "femmes";
 - les cours dispensés aux élèves en relation avec le projet My Energie;
 - les travaux réalisés par l'Etat sur la route des Mayens;
 - M. Albano Bochatay est le nouvel exploitant du Casino de Saxon;
 - le Canton a accepté le projet de construction d'un giratoire au carrefour du Pont de la Pierre-A-Voir et de l'Avenue de la Jonction, afin de sécuriser les élèves se rendant à l'école;
 - la fin des travaux des parois antibruit sur les voies CFF et sur l'autoroute A9. Les travaux de remplacement du revêtement sont prévus sur une période de deux ans;
 - la collaboration avec le Centre d'Accueil d'Adultes en Difficulté (CAAD) pour les travaux de nettoyage des couverts du Pérosé;
 - les travaux de la STEP devraient être achevés en décembre, voire en janvier 2019;
 - l'assermentation de plusieurs collaborateurs communaux suite aux nombreuses incivilités commises dans la Commune;
 - l'opération vide grenier ainsi que le nettoyage de printemps en collaboration avec les Scouts ont eu un véritable succès;
 - il profite de remercier M. Frédéric Vouillamoz pour son initiative liée à la matinée de nettoyage réalisée dans le secteur de Pro Bovey;
 - la prochaine mise en place d'écopoints;
 - l'embellissement de la Commune par la pose de pots de fleurs. A ce sujet, il regrette les vols et les déprédations commises sur ces arrangements floraux. Il fait savoir qu'une plainte a été déposée, étant donné que des pots de fleurs ont été jetés dans le Grand-Canal;
 - les nombreux débris retrouvés dans les conduites d'égouts qui aboutissent à la STEP;
 - 65 % des 5987 habitants, à ce jour, sont de nationalité suisse ; 35 % sont de nationalités étrangères;
 - les doyens de la Commune sont Mme Marcelle Fort et M. Wilhelm Ducrettet.

Le Président remercie les conseillers communaux de leur engagement, étant donné que les tâches accomplies en 2017 représentent une charge supplémentaire de travail d'environ 30 % pour chaque membre. Il remercie également l'ensemble du personnel communal et les collaborateurs (trices) qui œuvrent tous les jours au bien-être des citoyens.

Le Président fait un large tour d'horizon des comptes 2017.

Il rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 3'818'130.71;
- les comptes de fonctionnement des services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 995'092.75 avant la constitution des fonds de réserve de Fr. 533'155.15;
- les investissements nets des comptes ordinaires de Fr. 2'374'435.75 et des services autofinancés de Fr. 1'585'437.60;
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier (Fr. 226'000.00) et administratif (Fr. 3'591'234.75);
- les amortissements des biens faisant partie des services autofinancés (Fr. 461'937.60).

Il apporte quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et sur les investissements importants réalisés en cours d'année, tout en relevant que la dette par habitant s'élevant à Fr. 2'077.00 (y compris les comptes autofinancés) correspond à un endettement faible. Il profite de remercier les collaborateurs et collaboratrices des différents Services communaux pour leur travail assidu.

Répondant à une interpellation de **M. Patrick Garrouste**, lequel remercie le Conseil d'avoir pensé à la sécurité des enfants se rendant à l'école, M. le conseiller Rhoner l'informe que les travaux liés à la salle de gymnastique des Lantses concernent surtout des travaux exécutés à l'extérieur du bâtiment;

- M. le conseiller Hugo fait savoir que le déficit du réseau Mamans de jour s'explique par le fait que les mamans sont payées au prix coûtant, alors que le prix est refacturé aux parents en fonction de leurs revenus fiscaux (déduction de la subvention) ;
- M. le conseiller Veuthey fait part de ses soucis quant aux opérations de vidage des moloks à certains endroits et qu'un certain temps d'adaptation est nécessaire pour améliorer la situation. Il fait savoir que depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, l'entreprise TMR SA récolte 30 à 40 % de déchets en moins.

Répondant à une question de **M. Antoine Fischer**, le Président fait savoir que la déchetterie est gérée par l'entreprise Retripa SA et que les matériaux collectés sont recyclés par cette dernière. La Commune bénéficie de ristournes, notamment sur le recyclage des verres et du papier.

A la suite d'une intervention de **Mme Kathleen Pauchard** concernant les déchets abandonnés à côté des moloks situés à Sapinhaut, M. le conseiller Veuthey fait savoir que le Conseil communal est conscient des incivilités commises par certains citoyens, raison pour laquelle plusieurs collaborateurs ont été assermentés. Suite à l'installation de vidéosurveillance, la Commune a notifié de nombreuses amendes aux contrevenants.

Mme Nadine Wastræte estime que la benne à papier est trop souvent pleine à Sapinhaut et que son accès est difficile pour les personnes de petite taille.

21.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Xavier Chappot de la Fiduciaire Dini et Chappot SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2017 et recommande de les approuver.

21.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2017

Aucune autre question n'étant posée, les comptes communaux soumis au vote sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

21.05 DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée donne décharge aux organes responsables.

21.06 STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION FULLY-SAXON

Le Président fait savoir que les statuts de l'Association du Cycle d'Orientation Fully-Saxon pouvaient être consultés ou demandés à l'Administration communale. Il fait savoir que ceux-ci ont été élaborés en collaboration avec la Commune de Fully, selon les dispositions légales en la matière et qu'ils font suite à la dissolution de l'Association du CO de Martigny. Ces statuts ont été préalablement soumis au Juriste cantonal. Ils ont été ensuite validés par les Conseils communaux de Fully et de Saxon et seront présentés tout prochainement au Conseil général de Fully pour approbation.

M. le conseiller Moix et le Président font partie du Conseil d'Administration.

La présidence de l'Association du CO Fully-Saxon est assurée par le Président de la Commune de Fully, M. Edouard Fellay, pour la période législative en cours. Une alternance à la présidence, respectivement à la vice-présidence, a été prévue entre les communes de manière équitable.

Aucune question n'étant posée, les statuts soumis au vote sont acceptés à l'unanimité des membres présents, moins quatre absentions.

21.07 DIVERS

Agissant au titre de représentante des 10 familles des 27 enfants résidant dans les Mayens, **Mme Myriam Darioli Bongi** fait savoir qu'elle est déçue du refus du Conseil d'entrer en matière pour l'organisation des transports scolaires dans les Mayens. Elle précise qu'une proposition a été faite pour une répartition équitable des coûts entre la Commune et les parents. Elle pose les questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil a-t-il accepté une séance de conciliation, tout en sachant qu'il allait refuser la demande des parents des Mayens ? Il s'agit là d'une perte de temps pour tout le monde.
2. Pour quelles raisons les repas servis au CO Fully-Saxon ne sont pas subventionnés pour les enfants résidant dans les Mayens ?
3. Comment se fait-il qu'il n'y a pas de services de ramassage scolaire dans les Mayens, alors que l'on trouve sur internet (selon un audit effectué dans le cadre de la Cité de l'énergie) une information selon laquelle un bus dessert les Mayens pour les transports scolaires ?
4. Pour quelles raisons les parents des Mayens n'ont toujours pas reçu de la Commune les voies de recours suite à la décision prise par le Conseil communal ?

Le Président apporte les réponses suivantes :

1. A l'occasion d'une précédente Assemblée Primaire, Mme Myriam Darioli Bongi lui avait promis de lui remettre des avis de droit concernant l'organisation de transports scolaires par les communes. A ce jour, nous attendons toujours ces documents.
2. Le Président fait savoir qu'à la suite des discussions et des propositions faites lors de la séance aménagée avec les parents des Mayens, leurs avocats, la Commune et son avocat-conseil, le Conseil communal a décidé de s'en tenir aux dispositions du Règlement Communal des Constructions qui a été homologué par le Conseil d'Etat à trois reprises, en 1977, 1992 et en 2013, et dans lesquels il a toujours été clairement mentionné que, pour la zone "Chalets", le service des transports scolaires n'est pas garanti.
3. En ce qui concerne le subventionnement des repas, le Président précise que les enfants résidant hors de la zone à bâtir (en plaine ou sur le coteau), ainsi que les enfants résidant dans les Mayens ne bénéficient d'aucun subventionnement pour les repas. Il fait savoir qu'il a rencontré M. le conseiller d'Etat Christophe Darbellay pour lui exposer la situation. Il lui a demandé si des cas similaires à Saxon existent ou ont existé dans d'autres communes en matière de transports scolaires. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de M. Darbellay.
4. Les voies de recours seront transmises tout prochainement aux parents des Mayens, lesquels pourront faire valoir leurs droits par rapport aux décisions prises par le Conseil communal.

Suite à une intervention de **M. Jean-Bernard Boissard** qui souhaite connaître le coût des transports scolaires dans les Mayens, le Président tient à rectifier le montant de Fr. 80'000.00 annoncé par Mme Myriam Darioli Bongi, en ce sens que ces coûts dépendent du nombre de bus et du nombre de courses revendiquées par les parents.

Répondant à une intervention de **Mme Kathleen Pauchard**, M. le Vice-Président Dupont fait savoir que le problème des motards qui circulent sur les chemins forestiers est connu de la Municipalité, qu'il est difficile de le résoudre et qu'il y a lieu, dans tous les cas, d'aviser immédiatement la police lorsque les citoyens constatent ce genre d'incivilités. Le Président informe que les noms de rues et leurs numéros prévus dans les Mayens sont actuellement en consultation auprès des Services cantonaux. M. le conseiller Rhoner précise que M. Tristan Grognez, employé communal, va suivre une formation pour permettre de faciliter et de coordonner d'éventuelles interventions de pompiers ou de l'ambulance dans les Mayens.

Il invite les personnes intéressées à cette formation de s'inscrire auprès de notre Administration communale.

Répondant à une question de **M. Luc Poletti**, M. le conseiller Moix précise qu'il vérifiera au Service Technique la date de validité de l'autorisation de bâtir délivrée dans le cadre du projet de construction de villas sur la parcelle située au Chemin des Ecoliers.

Mme Nadine Wastraete regrette qu'il ne soit plus possible pour les personnes âgées de bénéficier du bus scolaire, comme c'était le cas il y a quelques années encore. Le Président lui répond qu'à l'époque un sondage avait été effectué auprès des propriétaires et des résidents des Mayens. Il s'est avéré que ceux-ci n'avaient peu ou pas d'intérêt à utiliser le bus scolaire. D'autre part, CarPostal a également refusé de créer une ligne suite à une étude de marché.

Suite à une question de **M. Patrick Garrouste**, le Président fait savoir qu'il n'est pas nécessaire actuellement de prévoir un nouvel agrandissement du complexe scolaire, étant donné la baisse de la natalité constatée ces dernières années.

En réponse à une intervention de **Mme Marie Blanche Balet** concernant le manque d'entretien de certaines parcelles et des nombreux débris abandonnés dans la nature, le Président fait savoir que le Conseil communal traite tous les lundis un point de l'ordre du jour concernant la "Police et l'environnement". Il explique la complexité d'intervenir auprès de privés pour faire nettoyer leurs parcelles et précise qu'une intervention aura lieu prochainement auprès d'une famille pour débarrasser les débris qui encombrant leur parcelle. Il ajoute qu'il est difficile également, pour certains privés, de procéder à des travaux d'entretien conséquents en raison de leur situation financière précaire.

Mme Elisabeth Kunz Gantner se plaint des nuisances provoquées par le chantier situé au Petit-Mont. M. le conseiller Moix précise qu'il s'agit de la construction de trois immeubles par la société Christian Constantin SA. Il fait savoir que malgré nos nombreux courriers, mails ou téléphones, il pensait que le cas était réglé. Cependant, au vu de la dernière correspondance adressée à la Municipalité par les habitants du quartier, il fait savoir qu'il a contacté le responsable du chantier. Celui-ci lui a assuré de faire le nécessaire pour éviter toutes nuisances, notamment dues à la poussière. Il rajoute que l'installation d'un système pour dessabler les roues des camions n'est pas envisageable, étant donné qu'il faudrait également un tel système pour les autres véhicules. Il a personnellement demandé au responsable de la société prénommée de procéder à l'arrosage de la route et à son balayage, ainsi qu'au curage des canalisations d'égouts. Nous restons dans l'attente d'une précision écrite de la part de cette société. M. le Vice-Président Dupont précise que la PIDR a été informée de la situation. Les agents de police sont intervenus à plusieurs reprises pour demander au responsable du chantier de faire en sorte d'éviter au maximum les nuisances par rapport aux voisins. Ce chantier est donc suivi attentivement, puisqu'une entreprise occupant des ouvriers durant la pause de midi a été amendée tout dernièrement. Le Président fait savoir qu'en cas de récurrence, si la situation ne devait pas s'améliorer, le Conseil a pris la décision de notifier un arrêt des travaux. Il rappelle toutefois à **Mme Monique Aubord Keller** qu'un état des lieux a été établi avant le début des travaux et qu'un nouvel état des lieux sera effectué à la fin des travaux, permettant ainsi aux personnes concernées par les nuisances dues au chantier de réclamer une mise en conformité de leur bâtiment.

M. Michel Bignens se plaint des nuisances provoquées par l'activité du Casino, notamment par sa discothèque et du fait que le Conseil communal a autorisé une "Fan zone" dans les jardins du Casino. Ceci va certainement engendrer des nuisances pour les voisins, notamment en ce qui concerne le bruit et les risques de bagarres entre supporters. Il relève également les problèmes d'incivilités des gens qui utilisent la place située au Sud du Casino pour effectuer des séances de dérapages. Le Président lui répond que la Commune interviendra auprès de l'exploitant du Casino pour faire fermer les fenêtres de la discothèque. Des contrôles de décibels pourront également être demandés. Il a été exigé d'engager des agents de sécurité compétents pour assurer la bonne organisation des soirées durant le Mondial. L'heure de fermeture a été fixée à 24h00. Des contrôles du respect de l'heure seront effectués par la PIDR.

Des sanctions ont été prévues dans le contrat de bail en cas de non respect de l'ordre et de la tranquillité du voisinage. En ce qui concerne la place située au Sud du Casino, le Conseil envisage de mettre en place des obstacles tout prochainement. Il précise également que des contrôles radars ont été effectués dans le quartier du Casino et au Chemin du Petit-Mont et qu'il est difficile de contenter tout le monde, à savoir, que certaines personnes essayent de dynamiser la Commune avec des animations, alors que d'autres vont s'en trouver gênées par les nuisances occasionnées par ces événements.

Répondant à une intervention de **Mme Kathleen Pauchard**, le Président fait savoir qu'en cas de problème avec le gibier, il y a lieu de contacter directement le Service de la chasse.

Répondant à une question de **Mme Eve Cergneux**, le Président fait savoir que le groupe BOAS va mettre à l'enquête publique la réaffectation de l'hôtel des Sources en campus pour étudiants.

Répondant à une proposition de **M. Michel Bignens** concernant l'aménagement et l'entretien de parcelles avec notamment des plantes indigènes et la possibilité de rendre les emplacements plus naturels, le Président lui répond qu'il est prêt à le rencontrer pour discuter de ce projet.

Aucune autre question n'étant posée, le Président souhaite aux membres présents d'agréables vacances estivales et les invite à partager le verre de l'amitié.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21:50.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Daniel Felley